



Qualité de vie au travail la CFE-CGC Entendue !

Lors de la dernière réunion sur l'accord QVT, la direction a retenu les demandes et propositions de la CFE-CGC.

Si cet accord groupe est complémentaire aux accords existants (prévention des RPS, télétravail, etc...), il a le mérite d'être pragmatique pour laisser émerger les initiatives locales, mutualiser les « best practices » et assurer un suivi par un groupe paritaire dédié composé de représentants de la direction et des organisations syndicales.

Vos préoccupations prises en compte



Donner
du sens
au
travail

- Une communication régulière entre salariés et managers : charge de travail, organisation de l'équipe et environnement de travail.
- Des relations au travail en accord avec les valeurs d'Airbus : exemplarité et respect.
- Des formations QVT pour tous.
- La prévention et la lutte contre les actes d'harcèlement et de violences au travail.

- Le salarié décide de se connecter ou non en dehors des plages habituelles de travail. La hiérarchie, elle, ne peut pas l'exiger.
- La nécessaire exemplarité des managers.
- Le respect des durées de présence au travail et de repos.
- Des recommandations concernant la gestion des réunions.

Droit à la
connexion
et au repos
choisis



Vous accompagner au quotidien



Groupe
paritaire de
coordination

- 4 réunions par an pour échanger sur la mise en commun des initiatives QVT locales.
- Des réunions exceptionnelles pour traiter des sujets majeurs.
- Labellisation des initiatives, pour les partager.
- Réalisation d'un bilan annuel QVT au niveau groupe.

Cet accord entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019 : la CFE-CGC a demandé et obtenu qu'une large communication de ces dispositions soit réalisée avant la fin de cette année.

**Votre santé et votre bien-être au travail sont au cœur de nos attentions.
La CFE-CGC, un syndicat humain, légitime et crédible.**

